

Irlande du Nord : une réconciliation incertaine

Elise Féron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/conflits/473>

DOI : [10.4000/conflits.473](https://doi.org/10.4000/conflits.473)

ISSN : 1777-5345

Éditeur :

CCLS - Centre d'études sur les conflits liberté et sécurité, L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2000

ISBN : 2-7475-0572-3

ISSN : 1157-996X

Référence électronique

Elise Féron, « Irlande du Nord : une réconciliation incertaine », *Cultures & Conflits* [En ligne], 40 | hiver 2000, mis en ligne le 28 septembre 2006, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/473> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/conflits.473>

Ce document a été généré automatiquement le 30 mars 2021.

Creative Commons License

Irlande du Nord : une réconciliation incertaine

Elise Féron

- 1 Irlande du Nord : une réconciliation incertaine Elise FERON
- 2 « Réconcilions-nous parce que l'histoire nous convie à le faire, parce que telles sont les exigences de la vie et les nécessités du bon voisinage, parce que la durée lénifie tous les ressentiments ; parce que, parce que... Mais ce parce que n'est pas un parce que : il n'indique pas le motif de la réconciliation, il en donne simplement l'explication. » Vladimir Jankélévitch, « Le Pardon », in Philosophie Morale, Paris, Flammarion, 1998, pp.1049-1050.
- 3 Depuis que l'IRA a déclaré un cessez-le-feu et que des négociations ont été entamées entre les principaux dirigeants politiques de la province en 1994, les habitants d'Irlande du Nord profitent d'un calme dont ils n'avaient plus fait l'expérience depuis des décennies. En mai 1998, ils ont approuvé à plus de 70%¹ l'accord de paix signé un mois plus tôt par leurs représentants politiques, notifiant par là leur réelle volonté de voir la paix revenir dans cette province du Royaume-Uni, agitée depuis la fin des années 1960 par des troubles sporadiques, opposant les défenseurs, pour la plupart protestants, du maintien de l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni, aux partisans, essentiellement catholiques, de la réunification du nord avec le sud de l'île ². Cependant, deux ans après la signature de cet accord de paix, la situation dans la province demeure extrêmement ambiguë, et rien ne semble pour le moment garantir ni un retour durable à la paix, ni une reprise immédiate de la violence. Le fait qu'un accord ait été conclu constitue certes une avancée considérable, mais la paix ne s'instaure pas par traité, surtout dans une société déchirée par des décennies de guerre civile larvée, cachée pudiquement derrière l'expression de « troubles ». Certains indices suggèrent que le cessez-le-feu prolongé des principaux groupes paramilitaires, plus ou moins bien respecté, tend à favoriser la pacification de la province, et a mis à jour la détermination d'une grande partie de la population de voir la paix s'installer définitivement. De plus, le contexte international, et notamment la construction européenne, semblent jouer un rôle positif en favorisant l'apaisement des esprits. Néanmoins, il convient de tempérer ces espoirs,

parce que les avancées politiques récentes n'ont donné de raison ni aux uns, ni aux autres, de baisser définitivement les armes : pour les nationalistes, minoritaires, la réunification n'est pas acquise et est encore repoussée dans un futur lointain ; de plus, l'accord entérine la partition, en soumettant l'avenir de la province aux vœux de la majorité de ses électeurs³. Pour les unionistes, l'Union avec la Grande-Bretagne est mise en péril par des institutions pan-irlandaises prévues par l'accord, et par un affaiblissement du lien existant entre Belfast et Londres. Autrement dit, il semble encore aujourd'hui prématuré non seulement de parler de « paix » réelle en Irlande du Nord, au sens qu'en a donné Kant⁴, mais aussi de réconciliation, processus d'intériorisation sociale de la paix, qui se mesure sur le temps long. Dans ce conflit aigu qui oppose deux communautés sur un territoire extrêmement réduit, la paix ne semble d'ailleurs pouvoir durer si elle ne s'accompagne pas d'une véritable réconciliation sociale, qui neutralise les mémoires conflictuelles et les vieilles rancunes. De la paix « froide » du traité, qui instaure le cessez-le-feu, à la paix « chaude » d'une réconciliation sociale entre deux communautés déchirées par des décennies de haine et de meurtres sectaires, l'apprentissage de la tolérance, de l'ouverture à l'autre, paraît tout aussi nécessaire qu'une coopération politique durable entre les représentants politiques des deux bords. Mais quels sont les éléments qui rendent possible ce passage au compromis et à la modération ? De quelle manière passe-t-on d'une vision du monde exclusive et belliqueuse, à une ouverture vers l'ancien ennemi, à une volonté de coopération ? Si, dans le cas nord-irlandais, paix politique et réconciliation semblent devoir aller de pair, l'une des difficultés essentielles tient au fait que ces deux objectifs sont parfois contradictoires ; ainsi par exemple, la libération des membres de groupes paramilitaires détenus dans les prisons nord-irlandaises, prévue par l'accord de 1998, constitue indéniablement, au même titre que le serait une amnistie, un acte de paix. Pourtant, ainsi que le rappelle Pierre Hassner, « pas de véritable réconciliation sans justice »⁵. Pour qu'il soit possible de parler de « paix réelle » et de réconciliation en Irlande du Nord, il semble donc important d'établir les bases d'une coopération et d'une pacification politiques qui ne se réalisent pas aux dépens des identités et des mémoires communautaires. De plus, pour certains auteurs comme Jankélévitch, une paix ne peut être totalement stable si elle ne possède pas dans le même temps une pleine dimension morale⁶ ; une véritable réconciliation entre les deux communautés constituerait donc un atout de taille pour l'établissement d'une paix durable. Dans cette mesure, il paraît également nécessaire de faire « vivre » la paix, afin que celle-ci résulte d'une véritable dynamique de réconciliation et de pardons réciproques, et ne constitue pas une fin en elle-même. Évoquer la réconciliation en Irlande du Nord commande donc de prêter attention à la fois aux formes et aux difficultés de la paix politique instaurée par l'accord d'avril 1998, mais aussi aux prémisses d'une réconciliation sociale, qui achoppe encore sur de multiples difficultés. Une paix instable « Élément fondateur du lien social »⁷, le compromis semble favoriser la réconciliation, en ce qu'il évite l'humiliation et le désir de revanche des vaincus ; cependant, par nature, un compromis ne peut satisfaire entièrement les exigences de chacun des deux camps, si bien qu'il donne naissance à un équilibre précaire menaçant de s'effondrer à chaque instant. Ainsi, le compromis peut faciliter la réconciliation, pendant qu'il génère une paix politique fragile. De plus, établir un compromis au niveau politique ne signifie pas que la population soit prête à faire les concessions qui en découlent ; dans cette mesure, le modèle « westphalien » de résolution des conflits ne saurait convenir à la situation nord-irlandaise, puisque l'imbrication géographique des communautés en fait les

principaux exécuteurs d'un compromis élaboré très largement sans elles. Enfin, le compromis ne peut être considéré comme une solution, ou même une « résolution » du conflit ; il se présente plutôt comme un mode de gestion des oppositions, refusant de trancher entre les opinions en présence. En cela, le compromis auquel sont parvenus les représentants politiques de la province en avril 1998 a certes permis de donner un cadre à la cohabitation entre les deux communautés, ainsi qu'à la coopération de leurs représentants politiques, mais il n'a pas traité les causes du conflit qui les oppose – l'avenir de l'Irlande du Nord dépendant toujours, conformément aux règles démocratiques, des vœux de la majorité de ses électeurs. Il n'est donc guère étonnant que, plus de deux ans après la signature d'un accord de paix, la situation en Irlande du Nord demeure instable, la trêve étant perpétuellement menacée par les attentats et provocations de petits groupes de dissidents, refusant toute concession⁸. La paix des élites Ainsi que l'a notamment montré Jürgen Habermas⁹, la constitution d'espaces publics de discussion est l'une des garanties de la réussite d'une négociation politique, en particulier lorsque celle-ci vise à refonder le lien social ; il convient alors, toujours selon Habermas, de combiner délibérations institutionnelles et discussions publiques informelles. Pourtant, en dépit d'un impératif « d'inclusion » de toutes les tendances politiques de la province, maintes fois réaffirmé ces dernières années, le processus de paix actuel se caractérise par un faible degré d'implication de la population dans les discussions, et par un soutien plus que mitigé à l'égard des diverses initiatives de paix¹⁰. Le processus de discussion a été mené et orienté principalement par les leaders politiques de la province, ainsi que par les gouvernements britannique, irlandais et américain. La population, elle, semble avoir été souvent évincée des débats, ou s'être elle-même tenue à l'écart. Certes, notamment durant les années 1970, certains mouvements en faveur de la paix ont obtenu un vaste soutien populaire, comme les Women for Peace en 1973, ou les Peace People en 1976, mais en dépit d'un fort désir de paix dans la population, ces initiatives ont souvent échoué. À titre de comparaison, d'autres enjeux, comme les revendications pour les droits civiques à la fin des années 1960 et au début des années 1970, avaient suscité beaucoup plus d'implication citoyenne, en donnant lieu à de vastes campagnes de désobéissance civile, scandées par d'importantes manifestations de rue, mais aussi par des protestations et des grèves diverses. Chris Gilligan note par exemple qu'il est significatif que la rupture de la trêve par l'IRA en 1996 ait suscité des manifestations de rue plus importantes à Dublin qu'à Belfast¹¹. Cet « élitisme » du processus de paix constitue un élément de force, tout autant qu'un indice de faiblesse : bénéficiant d'une plus importante marge de manœuvre, les leaders des partis politiques de la province ont pris le risque d'une dissociation croissante avec leur base, nourrissant un cynisme grandissant face aux lenteurs du processus de paix, ainsi qu'un renforcement des extrêmes refusant toujours le compromis¹². Mais en réalité, l'obstacle qui paraît le plus difficile à franchir, avant de parler de réconciliation, est qu'il n'a jamais existé de véritable « culture de la paix » dans la province. Depuis l'arrivée des protestants au XVII^e siècle en Irlande du Nord, leurs relations avec les catholiques ont toujours été marquées par la méfiance, la volonté de vengeance de part et d'autre, les rapports conflictuels, oscillant entre affrontements sporadiques et guerre civile. Les deux communautés n'ont donc jamais appris à vivre ensemble, en se respectant mutuellement, sans volonté de victoire sur l'autre. Ainsi que le rappelait Paul Arthur, l'expérience même de compromis ne fait pas partie de la culture politique actuelle en Irlande, ce qui explique la lenteur du processus, ainsi que la méfiance d'une partie importante de la population : « L'idée

même d'un processus de paix est nouvelle en Irlande. Le dialogue n'est pas dans notre culture politique : depuis 1921 et la partition de l'île, nous n'avons jamais eu recours à la négociation pour tenter de résoudre le conflit. Ces idées sont récentes dans notre partie du monde »¹³. L'apprentissage de la tolérance, ainsi que l'émancipation, au moins partielle, des schémas de pensée strictement communautaires, semble donc constituer une condition essentielle de la réconciliation politique des deux communautés. Autrement dit, comme l'explique Guy Hermet, la démocratisation d'une telle société passe par une « détribalisation » des esprits : « L'enfermement sur soi ou sur la communauté immédiate bloque par avance l'émergence du citoyen, qui ne naît qu'à partir du moment où il s'ouvre sur ceux qui sont différents de lui »¹⁴. Dans cette mesure, le processus de paix entamé depuis quelques années a créé une brèche dans les murs d'enfermement communautaire, parce qu'il a ouvert un espace de débat entre les partis politiques, en leur laissant une large part d'initiative. Cependant, cet espace de débat est doublement limité : d'une part, il ne concerne que la question de l'avenir de la province, et d'autre part, il n'implique que les leaders politiques, et exclut la majorité des citoyens. De plus, l'adoption par un certain nombre de partis d'un nouveau discours, basé sur la tolérance, le respect de l'autre et le partage du pouvoir, laisse libre cours aux autres formations politiques pour entretenir et renouveler les anciens discours d'opposition, basés sur des images et des symboles communautaires fortement mobilisateurs. En ce sens, sans doute s'agit-il non seulement d'inclure la paix dans une stratégie politique préexistante, mais aussi de construire une stratégie politique par rapport à la paix. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre les bons résultats électoraux de partis qui, comme le Sinn Féin, branche politique de l'IRA, ou le DUP, parti extrémiste protestant, sans être totalement opposés à la réconciliation, continuent tout de même à se faire les principaux représentants des traditionnelles rivalités communautaires¹⁵. Enfin, force est de constater que, mis à part le parti de l'Alliance, bi-confessionnel, qui n'a recueilli que 6% des votes aux élections de juin 1998, consécutives à l'accord de paix, il n'existe toujours pas de force politique transcendant le clivage communautaire ; celui-ci demeure la *summa divisio* de la scène politique nord-irlandaise. Ainsi, même pour ses plus fervents défenseurs, comme John Hume, le leader du SDLP, ou David Trimble, à la tête de l'UUP, la paix reste « politique »¹⁶. Cette faiblesse des mouvements pacifistes et trans-communautaires témoigne de la difficulté de promouvoir la réconciliation en dehors de toute référence politique, « d'où la durée limitée de ces mouvements pour la paix, réactions épidermiques qui n'offrent pas de solutions politiques, lesquelles impliquent obligatoirement une discussion et un compromis »¹⁷. Ainsi, l'une des principales difficultés dans l'établissement d'une paix véritable en Irlande du Nord réside dans le fait qu'elle ne peut constituer une finalité en elle-même, sans créer le risque d'une rupture entre les partis politiques qui la défendent, et leur électorat. La réconciliation prend appui sur des valeurs, des symboles et des thèmes qui se caractérisent pour le moment par leur fragilité, face aux traditionnels discours de combat et d'opposition. Or, désincarner la paix en tentant de l'établir sans se référer à l'héritage, à la mémoire de chacune des deux communautés, c'est prendre le risque de la voir disparaître au premier obstacle. Les difficultés de la coopération politique se réconcilier avec ses ennemis d'hier suppose non seulement l'arrêt des combats, des meurtres et des pratiques sectaires, mais aussi la coopération, la discussion et l'échange au niveau politique et institutionnel. Cette acceptation des règles démocratiques fondamentales est loin de constituer une évidence, même pour une société qui a, dans l'ensemble, plutôt respecté les formes démocratiques,

notamment en ce qui concerne l'organisation d'élections libres. En effet, jusqu'à une période très récente, chacune des deux communautés considérait l'autre davantage comme un ennemi que comme un adversaire. Encore faut-il préciser cette notion d'ennemi : pour reprendre la terminologie de Carl Schmitt, ils n'étaient pas vraiment des « ennemis politiques », entre lesquels l'affrontement politique est régi par des règles établies, incarnées par exemple par le jus in bello, mais plutôt des « ennemis privés » définis essentiellement par leur perversion, leur immoralité, et donc contre lesquels tous les coups étaient possibles¹⁸. Ainsi, jusqu'à l'accord de 1998, la plupart des dirigeants politiques refusaient de discuter, et a fortiori de négocier avec les représentants de l'autre camp. Le compromis était considéré comme impossible, et la discussion inutile ; seul demeurerait l'espoir que disparaissent les objectifs politiques de l'autre, soit qu'il y renonce de lui-même, soit qu'on l'y fasse renoncer. Mais la prolongation du conflit, l'épuisement des parties, l'amenuisement des chances de gagner un jour définitivement la bataille ont convaincu un certain nombre de leaders politiques des bienfaits de la négociation et du compromis. Dans cette mesure, le partage du pouvoir, suivant le modèle consociationnel d'Arendt Lijphart¹⁹, semble s'imposer ; mais sa mise en œuvre se heurte à de nombreuses difficultés²⁰. En sus d'évidentes qualités de tolérance et de dialogue, ce partage du pouvoir nécessite en effet le consensus des différents leaders autour de la nécessité, des modalités et conditions de leur coopération, mais aussi d'une définition commune de l'intérêt général. Or, dans une société fonctionnant depuis des décennies sur des allégeances particularistes, un tel consensus paraît difficile à atteindre. Ainsi que le rappelle René O'Hayek, le fonctionnement de la démocratie se révèle problématique lorsque l'allégeance à une communauté particulière prime sur l'expression d'une identité nationale : « La construction de la démocratie pose de réels problèmes dans des sociétés valorisant fortement l'esprit communautaire et les allégeances particularistes aux dépens de l'identification nationale et citoyenne »²¹. De nombreux exemples, tels que ceux de l'Inde et du Liban, ont ainsi mis en évidence les limites de la coopération pacifique, en raison d'un déficit de consensus autour du fonctionnement des institutions, et des grandes lignes de la politique à suivre. Pour se réconcilier, il ne suffit donc pas de décréter que la guerre est finie, sans doute faut-il aussi admettre les implications concrètes d'une cohabitation quotidienne sur un territoire réduit. Dans cette mesure, signer un accord de paix ne constitue que le premier acte d'un compromis qui va être éprouvé au jour le jour, au niveau politique aussi bien que social. Le manque de plasticité des idéologies en présence, l'intransigeance d'un nombre important d'hommes politiques et d'électeurs, la stabilité du clivage communautaire trahissent, entre autres indices, l'ampleur des restructurations politiques qui doivent accompagner et rendre possible la réconciliation entre les communautés catholique et protestante d'Irlande du Nord. Un conflit irrésolu L'une des caractéristiques de l'accord d'avril 1998 est qu'il ne donne raison ni aux unionistes, ni aux nationalistes, puisqu'il postule que l'Irlande du Nord demeurera au sein du Royaume-Uni, tant que la majorité de ses électeurs le souhaiteront, tout en prévoyant la mise en place d'institutions pan-irlandaises. Or, comme le fait remarquer John Burton, « l'évitement du conflit n'est pas la résolution du conflit »²² ; en cherchant à mettre un terme à la violence physique qui déchire l'Irlande du Nord depuis les années 1960, en plaçant la pacification avant tout autre objectif, les négociateurs ont en réalité déplacé l'objet des négociations : le problème n'est en effet pas tant celui de l'arrêt des combats, que celui des causes qui les ont fait naître. Avant d'organiser la coopération politique entre les partis, encore faut-il

décider quelles seront les fondements de cette réconciliation, autrement dit, pour quelles raisons politiques, puisque le conflit est politique, on se réconcilie. Or, l'accord ne fait que repousser la solution du conflit à un avenir plus ou moins lointain, en comptant sur l'apaisement des tensions d'ici là. De plus, il existe une évidente volonté de brouillage des cartes de la part des architectes de l'accord, de manière à rendre les enjeux moins saillants. Cette tendance est particulièrement nette en ce qui concerne les notions de frontière et de souveraineté. La suppression de la frontière séparant le nord et le sud de l'île, par exemple, constituait jusqu'alors l'un des thèmes majeurs des discours nationalistes, tandis que son maintien représentait le cœur même de l'unionisme ; en organisant une coopération nord-sud dans les domaines économiques et sociaux, en favorisant les investissements américains sur l'ensemble de l'île, et en profitant du contexte européen, les gouvernements irlandais et britannique espèrent diluer la signification de la frontière. Mais, comme l'expliquent Peter Shirlow et Paul Stewart, ce raisonnement « présuppose, ou espère, une amnésie de la part des unionistes »²³, ce qui constitue une véritable gageure pour une communauté attachée à la célébration de sa mémoire, et dont l'opposition au sud de l'île constitue l'un des fondements identitaires ! Plus généralement, la question de la réconciliation entre catholiques et protestants d'Irlande du Nord est liée à celle de la cessation des hostilités entre les acteurs de ce que Georg Simmel appelle un « combat objectivé », lorsque, dans une logique de sacrifice, les personnes combattent non pour elles-mêmes, mais pour défendre une cause : « La conscience de n'être que le représentant d'intérêts supra-individuels, de ne pas lutter pour soi, mais seulement pour la cause, peut donner au combat un caractère radical et impitoyable »²⁴. Or, un compromis n'est viable qu'à partir du moment où les acteurs politiques acceptent de renoncer, non pas forcément à défendre cette cause, mais à tuer ou mourir pour elle, ou s'ils admettent de la soumettre à un objectif considéré comme supérieur, le plus souvent l'intérêt général. Mais l'accord d'avril 1998 n'est pas le fruit d'une telle démarche, en tout cas pour une grande partie des signataires ; il n'a été obtenu qu'au prix d'un véritable travail de lobbying et d'usure de la part des gouvernements irlandais, britannique et américain²⁵. Dans cette mesure, ce sont plutôt des arguments « négatifs » qui ont permis la signature de l'accord, alors que, ainsi que le rappelle Jankélévitch, ces « calculs un peu trop diplomatiques » peuvent suffire à fragiliser la paix ainsi obtenue, et ne sauraient inaugurer une relation positive²⁶. L'élaboration d'un compromis au niveau politique, la mise en œuvre d'un partage du pouvoir ne peuvent en conséquence constituer que l'un des aspects de la réconciliation entre les deux communautés ; la fragilité de l'accord, et les obstacles que rencontre son application, témoignent d'ailleurs de l'inextricabilité de la coopération politique et de la réconciliation sociale, toutes deux tributaires d'identités, de mémoires et d'idéologies dont le contenu reste encore à « pacifier ». Les fondements de la réconciliation Le compromis élaboré au niveau politique représente indéniablement un coût pour les habitants de la province : d'une part bien sûr à un niveau idéologique et politique, puisque l'accord n'aurait pu être obtenu sans d'importantes concessions de part et d'autre ; d'autre part, à un niveau identitaire et psychologique, puisque la renonciation à un idéal implique aussi la renonciation à une certaine vision de nous-mêmes, et remet en cause les fondements de notre identité. Ainsi, renoncer à la rancune qui nous rattache au passé, par le biais de ce que Vamik Volkan appelle les « traumatismes choisis »²⁷, c'est-à-dire les événements victimisants et fondateurs pour un groupe, nous fait courir le risque d'une importante déstabilisation identitaire. En conséquence, pour que la réconciliation entre les deux

communautés soit possible, il semble essentiel que ces coûts soient compensés par un certain nombre de dividendes, de gains qui viennent justifier a posteriori le sacrifice des idéaux communautaires. Ces avantages constituent les fondements de la réconciliation, ses conditions de possibilité, que Dominique Moïsi appelle les « trois piliers de la paix : le pilier de sécurité, le pilier de prospérité, le pilier de l'éducation à l'acceptation de l'autre, à la tolérance »²⁸. La sécurité physique et psychologique des habitants de la province constitue en effet tout à la fois l'une des conditions de la pacification des comportements, et l'une de ses conséquences, puisque si la violence nourrit le cycle de vengeances et de représailles intercommunautaires, sa cessation permet le retour à une vie normale. De la même manière, alors que la misère et le chômage alimentent le conflit, les progrès dans les domaines économiques et sociaux sont un puissant instrument de pacification des esprits. Mais la réconciliation, en dernière instance, ne paraît possible que s'il existe une réelle ouverture à l'autre, ainsi qu'une volonté de reconnaissance et de compréhension de l'altérité, apprentissages qui nécessitent une transformation en profondeur de la société nord-irlandaise. Le décalage temporel existant entre ces différentes conditions à la réconciliation, et les attentes qui en découlent, fait peser un risque considérable sur le processus de paix actuel.

- 4 Une violence latente L'une des conséquences les plus visibles de la mise en œuvre d'un processus de paix en Irlande du Nord est le maintien depuis quelques années d'un certain calme dans la province, en particulier en ce qui concerne les attentats terroristes et les meurtres sectaires. Cependant, les pratiques violentes dont sont victimes les habitants d'Irlande du Nord depuis plusieurs décennies ne se sont jamais limitées à celles des groupes paramilitaires. En réalité, cette violence paramilitaire ne constituait qu'une faible partie – mais la plus médiatisée – de l'expérience concrète de l'affrontement entre les deux communautés. Le quotidien, surtout dans les quartiers les plus pauvres, était, et demeure largement, plutôt constitué de pratiques d'intimidation, comme l'envoi de lettres de menace, les graffitis ou les cocktails Molotov. Or, la violence du quotidien est loin d'avoir diminué dans les mêmes proportions que le nombre d'attentats à la bombe ; les chiffres officiels témoignent au contraire de l'augmentation récente de pratiques violentes comme les passages à tabac et les règlements de compte²⁹. Cette persistance de la violence physique s'explique par le maintien d'une logique de vendetta qui semble tout à fait contraire à l'idée même de réconciliation, d'une part parce qu'elle se refuse à tout pardon, et persiste à regarder vers le passé, et d'autre part parce qu'elle s'oppose au rétablissement de la justice³⁰, moment fondateur de toute pacification. D'ailleurs cette violence physique n'est pas uniquement dirigée vers les membres de l'autre communauté ; elle prend également pour cible, dans des proportions encore aujourd'hui extrêmement inquiétantes, les « ennemis intérieurs » de chaque communauté, les traîtres, dissidents ou informateurs éventuels, dont l'existence menace l'intégrité du groupe³¹. Ainsi, la pacification de la société nord-irlandaise semble devoir également passer par la disparition de cette violence interne, qui permet de maintenir les frontières avec l'autre communauté. Dans cette optique, la résorption du fossé intercommunautaire constitue de toute évidence le moment essentiel d'une éventuelle réconciliation, puisque l'idée de se réconcilier présuppose au moins une certaine communication. En ce sens, il est clair que « la réconciliation avec l'autre suppose la réconciliation avec soi-même »³². De plus, il existe toute une série de pratiques culturelles, dont les marches orangistes sont l'emblème, qui constituent de véritables « violences symboliques » pour l'autre

communauté, et dont la disparition s'avère pour le moment totalement impensable ; on observe même une recrudescence de ces pratiques, le nombre des parades n'ayant jamais été aussi élevé que ces dernières années. Ces dernières, ayant trait essentiellement à l'exhibition des symboles, des drapeaux communautaires, constituent depuis toujours l'une des manifestations les plus importantes de la culture de chaque groupe, chacun tenant à maintenir sa spécificité face à une autre identité menaçante. La réconciliation au niveau social se heurte donc à un paradoxe fondamental : les comportements et coutumes, qui constituent le cœur de la culture de chaque communauté, sont à la source d'une part importante de la violence dans la province, non seulement parce que leur libre expression heurte les membres de l'autre communauté, mais aussi parce que les entraver génère un très fort mécontentement, ainsi qu'un sentiment de frustration dans la population. L'un des autres obstacles fondamentaux à la pacification des comportements semble être la mémoire sociale de cette violence. Cette mémoire ne se limite pas au souvenir de décennies d'affrontement politique, elle s'inscrit également dans une multitude de faits qui constituent autant de difficultés concrètes à surmonter : la perte d'un proche, bien sûr, mais aussi la peur des « autres », la hantise des bombes, des fusillades et, de manière plus insidieuse, la ségrégation omniprésente et presque complète qui existe entre les deux communautés. En effet, dans beaucoup de villes d'Irlande du Nord, et en particulier dans les quartiers populaires, les deux communautés mènent des vies sociales séparées, qui ne leur laissent que peu d'occasions de véritablement se rencontrer. La mixité en matière d'habitat, de loisirs, de mariage demeure l'exception, et l'homogénéité confessionnelle la règle. Depuis que le conflit a commencé, cette ségrégation s'est renforcée, et malgré les efforts du gouvernement britannique, elle s'étend même aux milieux professionnels et culturels. Ainsi le conflit est ancré dans l'organisation même de la société, il a imprimé sa marque dans l'architecture, le peuplement des quartiers, les mouvements migratoires, sans parler de la pacification imposée par le gouvernement britannique, qui s'incarne dans la présence des casernes, des postes de contrôle, des « peace lines » (murs de séparation entre quartiers protestants et catholiques), des militaires armés patrouillant dans les rues, etc. En d'autres termes, le conflit s'est accaparé du quotidien, et cette ségrégation de fait entre les deux communautés ralentit considérablement la réconciliation, parce que les uns et les autres n'ont pas l'occasion de se rencontrer, et donc de mieux se comprendre. La persistance de la violence, à un niveau physique, symbolique aussi bien que mnésique amenuise la portée du compromis auquel sont parvenus les représentants politiques des deux communautés, parce qu'elle ne permet pas de créer une rupture avec l'état de guerre ; pourtant, faut-il le rappeler, c'est bel et bien la lassitude vis-à-vis de cette violence, et la volonté de mener à nouveau une vie « normale » qui ont déterminé le soutien de la plupart des habitants de la province à l'accord de paix. La lenteur des changements, tributaires de la pacification des comportements aussi bien que des schémas culturels, augure du temps qui sera nécessaire avant de pouvoir parler d'une véritable réconciliation. L'espoir des dividendes de la paix Si la recherche d'une paix réelle prend appui sur la résolution des causes profondes du conflit, alors l'amélioration du sort matériel des membres les plus défavorisés des deux communautés peut constituer l'un des principaux ressorts de la réconciliation. En effet, bien que les causes du conflit apparaissent surtout de nature politique, il convient de ne pas oublier qu'il prend également sa source dans la situation économique et sociale de la province. Beaucoup de catholiques – et de protestants – ont en effet remis en cause le système, et eu recours à des méthodes d'action protestataires,

voire violentes, parce qu'ils espéraient que les changements politiques provoqueraient à leur tour une amélioration de leur situation sociale. Depuis le début du conflit, dans les deux communautés, le recours à la violence est ainsi fortement corrélé à une situation sociale dégradée ; d'ailleurs, les manifestations pour les droits civiques de la fin des années 1960, qui ont marqué le début des troubles, étaient, pour l'essentiel, menées par des membres de la communauté catholique qui réclamaient l'égalité avec les protestants sur le plan civique, mais aussi la disparition des inégalités et des pratiques discriminatoires en matière d'emploi et de logement³³. En ce sens, le conflit nord-irlandais tire largement sa source, pour reprendre la typologie de Philippe Braud³⁴, d'une « violence colérique » de la communauté catholique, frustration qui a ensuite été instrumentalisée par différents types d'organisations politiques, comme l'IRA par exemple. De plus, il convient de ne pas négliger le fait que la violence avait, dans certains quartiers, une véritable « utilité sociale », au sens où elle permettait à des hommes qui n'ont ni travail, ni perspective d'ascension sociale, de retrouver une fierté, une occupation, ainsi que le sentiment d'appartenance à un groupe. Par ailleurs, les groupes paramilitaires et les milices jouaient un rôle social important, en permettant dans certains cas de renforcer la cohésion entre les membres de la communauté, en faisant respecter certaines règles communes, et en assurant une « protection » du territoire et de ceux qui y résident. En ce sens, le processus de pacification ne peut sans doute pas s'appuyer uniquement sur l'attente de l'apaisement des esprits, il doit également amener de réels progrès matériels, qui convainquent la population des bienfaits de la paix. Comme l'explique Desmond Tutu à propos de l'Afrique du Sud, « les gens ne croiront pas à la réconciliation ni surtout à la démocratie, s'ils n'en touchent pas les avantages en nature »³⁵. Dans cette mesure, il ne s'agit pas seulement d'affecter un coût à l'utilisation de la violence, mais aussi de montrer que la pacification possède un intérêt bien concret pour la population, qui vienne contrebalancer les avantages de la séparation, ainsi que les sirènes du « narcissisme des petites différences »³⁶. Autrement dit, si la paix et la réconciliation présentent suffisamment d'avantages matériels, politiques, mais aussi psychologiques, les membres des deux communautés les plus impliqués dans les affrontements pourront être amenés à abandonner leurs anciennes allégeances et idéologies. En conséquence, puisque ce sont les classes les plus défavorisées qui fournissent habituellement l'essentiel des recrues des groupes paramilitaires, il est important que la paix ait des retombées matérielles positives pour elles, et pas seulement pour les classes moyennes, qui sont déjà, pour la plus grande partie d'entre elles, convaincues de la nécessité de la paix. Ainsi, un raisonnement en termes utilitaristes est susceptible d'infléchir les comportements individuels, mais encore faut-il que les plus démunis fassent l'expérience des « dividendes » de la paix : « La tentation du repli entre soi peut, dans certains contextes, se révéler d'un intérêt stratégique douteux au regard des impératifs de survie économique et politique. Une analyse, même sommaire, en termes de coûts et avantages peut alors justifier l'infléchissement du sens du vote, incitant l'électeur à se prononcer non plus selon des critères identitaires, mais en fonction de motivations « utilitaristes », comme la recherche de protections ou de rétributions plus immédiates dont l'obtention détermine l'identification à un groupe différent de son groupe de référence »³⁷. L'effacement définitif de toutes les pratiques discriminatoires, notamment en matière d'emploi – malgré les progrès de ces dernières années, les hommes catholiques restent deux fois plus touchés par le chômage que leurs homologues protestants – dans le domaine du logement, ou encore l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers

les plus pauvres, sont ainsi autant d'évolutions favorables à la pacification. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les couches aisées de la population sont relativement épargnées par le conflit, et défendent l'accord de 1998 avec ferveur. Or, tout comme il est naïf de penser que la signature d'un accord de paix fera disparaître rapidement la violence et la ségrégation au quotidien, il est utopique d'imaginer que la paix apportera, même en quelques années, la prospérité à une province sinistrée par trente ans de conflit larvé, et tenue à bout de bras par les subventions de la Grande-Bretagne. Pourtant, la population place de grands espoirs dans le processus de paix, et attend des dirigeants politiques de la province, ainsi que de Grande-Bretagne, qu'ils redistribuent rapidement les dividendes de cette paix. La réconciliation n'est en conséquence pas uniquement une affaire de morale, de rancune, de pardon ou d'identités conflictuelles ; elle prend également appui sur toute une série de progrès matériels qui permettent d'accompagner, et de favoriser, la pacification des comportements. La nécessaire ouverture de l'espace public Toute réconciliation suppose l'existence d'un terrain neutre de discussion, sur lequel les ennemis d'hier peuvent se rencontrer, échanger leurs points de vue, et convenir des règles et orientations de leur nouvelle cohabitation. En Irlande du Nord, cet espace de médiation est presque entièrement à construire, puisque l'espace public de discussion est encore aujourd'hui embryonnaire ; la société civile nord-irlandaise a été phagocytée, étouffée par le conflit, et les initiatives citoyennes non sectaires sont timides, et surtout peu nombreuses ³⁸. Bien plus, les lieux de partage d'une culture commune, ou au moins de dialogue, sont embryonnaires, et presque toutes les institutions sociales (familles, écoles, Eglises, partis politiques, lieux de résidence, médias, lieux de travail et de sociabilité...) contribuent à perpétuer le sectarisme. Les structures communes, mis à part les services publics, sont encore parcellaires, et ne semblent pas en mesure d'amener une véritable réconciliation entre les deux communautés. Les écoles mixtes, par exemple, même favorisées par le gouvernement britannique, et encouragées par l'accord de paix de 1998, n'accueillent aujourd'hui qu'un peu moins de 3% des élèves ; de plus, elles concernent plutôt les classes moyennes et supérieures, alors que ce sont les plus pauvres qui font l'expérience de la violence et de la ségrégation ; enfin, elles ne touchent logiquement que les plus jeunes, tandis que les personnes plus âgées conservent la marque de leur éducation confessionnelle, et ne possèdent de connaissances ni théoriques, ni pratiques, sur la culture de l'autre communauté. Les effets de telles structures ne pourront donc se faire réellement sentir avant longtemps, alors qu'il semble urgent qu'elles produisent leurs fruits. Pourtant, l'ouverture d'un espace public de rencontre et de discussion peut favoriser la réconciliation, parce qu'il permet de surmonter les préjugés et la haine, en initiant l'ouverture à l'autre, la compréhension, et finalement, la reconnaissance, processus indissociable de celui de réconciliation ³⁹. L'un des obstacles les plus puissants au développement de cet espace public, outre la pesanteur des structures sociales existantes, est le manque de confiance des citoyens nord-irlandais vis-à-vis des institutions publiques et étatiques. Les deux communautés semblent incapables de faire véritablement confiance à l'État, et en particulier à l'Etat britannique, alors qu'elles sont apparemment disposées à soutenir des institutions non étatiques. En effet, il n'est pas inutile de rappeler que la communauté catholique du nord n'a jamais connu la juridiction d'un État qu'elle aurait reconnu comme légitime, et que les protestants ont de tout temps été défiants vis-à-vis des institutions étatiques britanniques, alors qu'ils se reconnaissaient parfaitement dans le Stormont, qu'ils considéraient comme « leur » Etat ⁴⁰. Or, la réconciliation n'est possible que s'il s'établit

une relation de confiance non seulement entre les citoyens des deux communautés, mais aussi entre ces citoyens et les diverses institutions étatiques. A ce titre, les réformes de la police et de la justice nord-irlandaises, ou la mise en place d'une Commission des Droits de l'Homme, prévues par l'accord d'avril 1998, constituent des avancées indéniables, mais longues à mettre en place. De plus, ces différentes mesures ne peuvent que se heurter au clientélisme qui caractérise la société nord-irlandaise, car les groupes paramilitaires sont solidement installés et impliqués dans l'économie politique de la province, à la manière d'une structure maffieuse ; celle-ci entretient les allégeances particularistes et ralentit le développement d'une société civile, ainsi que l'émergence d'une véritable démocratie. Des années de conflit ont en effet fait entrer les comportements d'autodéfense dans la normalité, à tel point par exemple que beaucoup de protestants considèrent leurs organisations paramilitaires comme « para-légales ». A contrario, les institutions étatiques suscitent la défiance, d'une part parce qu'elles semblent plus éloignées, et d'autre part parce que catholiques aussi bien que protestants les soupçonnent toujours de nuire à leurs intérêts. Le rétablissement d'un gouvernement local de partage du pouvoir constitue, dans cette optique, une méthode habile pour responsabiliser et impliquer davantage les citoyens des deux communautés dans la gestion de leurs affaires communes, car comme l'a montré Tocqueville, « c'est donc en chargeant les citoyens de l'administration des petites affaires, bien plus qu'en leur livrant le gouvernement des grandes, qu'on les intéresse au bien public et qu'on leur fait voir le besoin qu'ils ont sans cesse les uns des autres pour le produire »⁴¹. Il n'existe donc pas vraiment d'espace social concret dans lequel pourraient être développés et transmis des valeurs et des symboles de réconciliation : si les hommes politiques des deux bords ont appris à se rencontrer, et à cohabiter dans une même structure, il n'en est pas encore de même pour leurs partisans. Cependant, certaines initiatives émanant de la société civile, comme les écoles mixtes, ou encore les manifestations communes en faveur de la paix, montrent que la réconciliation est possible, si toutefois le processus de paix actuel se poursuit. La volonté de réconciliation, émanant à la fois de certains hommes politiques de la province, comme d'une partie des membres de chaque communauté, constitue un atout de taille pour l'établissement de la paix ; elle permet en effet d'envisager une synergie, un effort commun pour promouvoir l'entente entre les deux communautés, ce qui a rarement été le cas par le passé. Mais plusieurs obstacles de taille restent à surmonter, dont le plus important est sans doute que beaucoup d'habitants de la province, et de leurs représentants, continuent à adhérer et à promouvoir des idéaux et des représentations qui nourrissent le conflit ; il faudra aussi s'armer de patience, qualité qui a jusqu'ici singulièrement fait défaut aux uns et aux autres, et qui est d'autant plus difficile à obtenir que les membres des deux communautés attendent une solution depuis plusieurs décennies. Dans ces conditions, est-il réaliste, ainsi que se le demande Timothy Garton Ash, d'espérer une réconciliation immédiate ? : « L'histoire des "réconciliations" passées, entre les Allemands et les Polonais ou bien les Polonais et les juifs, par exemple, nous indique que le temps requis ne se mesure pas en mois mais en générations.(...) Ne serait-il pas plus réaliste de se donner un objectif plus modeste, comme la coexistence pacifique, la coopération ou la tolérance ? »⁴².

NOTES

1. Ce pourcentage cache néanmoins de fortes disparités au sein de la population nord-irlandaise, puisque si cet accord a été approuvé par une très large majorité de catholiques, il apparaît qu'à peine la moitié des protestants en ont fait de même.
2. La population d'Irlande du Nord compte environ 54% de protestants et 43% de catholiques. Les premiers sont souvent appelés « unionistes » ou « loyalistes », en raison de leur loyauté à la Couronne britannique, et les seconds « nationalistes », mais ces appellations cachent de fortes disparités ; ainsi le nationalisme se divise-t-il schématiquement entre une tendance républicaine, parfois violente, celle de l'IRA et de sa branche politique le Sinn Féin, et la tendance légaliste du loyalisme constitutionnel, celle du SDLP. De son côté, l'unionisme est divisé principalement entre un unionisme officiel incarné notamment par l'UUP, et les protestants fondamentalistes de Ian Paisley et de son parti, le DUP.
3. Ce principe est réaffirmé à plusieurs reprises dans l'accord de 1998, notamment dans le chapitre « Questions constitutionnelles », article 1 (iii) : « il serait erroné de modifier en quoi que ce soit le statut de l'Irlande du Nord sans avoir recueilli pour cela le consentement d'une majorité de ses habitants ».
4. Dans son Projet de paix perpétuelle, Kant rappelait en effet que la paix véritable était celle qui mettait réellement fin à l'état de guerre : « Nul traité de paix ne peut être considéré comme tel, si l'on s'y réserve secrètement quelque sujet de recommencer la guerre (...). Le traité de paix anéantit tous les sujets de guerre qui peuvent s'offrir et qui peut-être même sont actuellement inconnus des parties contractantes, fussent-ils déterrés dans les documents des archives avec la plus merveilleuse habileté ».
5. Pierre Hassner, « Mémoire, justice et réconciliation », in *Critique Internationale*, n°5, automne 1999, p.122.
6. « Là où manque une volonté sincère de réconciliation, la paix est nécessairement précaire », Vladimir Jankélévitch, « Le Pardon », *op.cit.*, p. 1139.
7. Christian Thuderoz, *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF, 2000, p. 41.
8. Depuis la signature de l'accord, de petits groupes d'activistes, principalement issus de l'IRA, maintiennent une activité terroriste dans la province ; ils sont notamment à l'origine de l'attentat d'Omagh du 15 août 1998, qui a fait 28 morts et plus de 200 blessés.
9. Voir notamment *L'Espace Public*, Paris, Payot, 1992, et *Théorie de l'agir communicationnel*, vol I et II, Fayard, Paris, 1987.
10. A ce sujet, voir le livre de Chris Gilligan et Jon Tonge (dir.), *Peace or War ? Understanding the Peace Process in Northern Ireland*, Aldershot, Ashgate Publishing, 1997, ainsi que le numéro d'Accord coordonné par Clem McCartney, « Striking a balance : The Northern Ireland Peace Process », London, n° 89.
11. Chris Gilligan, « Peace or pacification process ? A brief critique of the peace process », in *Peace or War ?*, *op.cit.* p. 53.
12. Le référendum de ratification de l'accord a en effet montré que presque la moitié des unionistes avaient rejeté ce compromis, constituant une minorité – 30 % d'irréductibles – tout aussi puissante que celle, alors essentiellement constituée de

nationalistes, qui a été à l'origine des « troubles ». Depuis, le mécontentement ne cesse de croître, du côté unioniste aussi bien que nationaliste.

13. Paul Arthur, interrogé par Marc Epstein, « Le dialogue n'est pas dans notre culture », *L'Express*, 15 février 1996, p. 83.
14. Guy Hermet, *Culture et démocratie*, Paris, Albin Michel, Unesco, 1993, p. 198.
15. Par exemple le Sinn Féin, bien loin d'avoir été éclipsé par le rôle de premier plan joué durant le processus de paix par son rival, le SDLP de John Hume, a recueilli aux élections de juin 1998 près de 40 % des voix nationalistes, et obtenu 18 sièges à l'assemblée locale, pendant que le SDLP en obtenait 24.
16. John Hume (leader du parti nationaliste modéré, le SDLP) et David Trimble (leader du principal parti unioniste, l'UUP), ont obtenu conjointement le Prix Nobel de la Paix en 1998, pour le rôle essentiel qu'ils ont joué dans la conclusion de l'accord d'avril 1998.
17. Richard Deutsch, « Comment mobilise-t-on pour la paix ? L'exemple de l'Irlande du Nord », *Études Irlandaises*, printemps 1997, pp. 173-174.
18. Carl Schmitt oppose en effet l'ennemi politique, « hostis », « ensemble d'individus groupés, affrontant un ensemble de même nature et engagé dans une lutte pour le moins virtuelle, c'est-à-dire effectivement possible », à l'ennemi privé, « inimicus », « le rival personnel, privé, que l'on hait et pour qui on ressent de l'antipathie », in *La Notion de Politique*, Paris, Flammarion, 1992, p. 67.
19. Voir en particulier son livre *Democracy in Plural Societies, A Comprehensive Exploration*, New Haven, Yale University Press, 1977, ainsi que les articles qu'il a consacrés à la situation nord-irlandaise, notamment « The Framework Proposal for Northern Ireland and the Theory of Power-Sharing », *Government and Opposition*, 31(3), été 1996.
20. Le partage du pouvoir avait déjà été tenté en 1973 lors de la conclusion d'un précédent accord de paix, dit de « Sunningdale » ; de son côté, le gouvernement de partage du pouvoir prévu par l'accord de 1998 connaît quelques difficultés, puisqu'il a notamment été suspendu du 11 février au 29 mai 2000 par le gouvernement britannique, suite aux protestations des unionistes face au refus de l'IRA de rendre les armes.
21. René Otayek, « Démocratie, culture politique, sociétés plurales : une approche comparative à partir de situations africaines », *Revue française de science politique*, 47 (6), 1997, p. 805.
22. John Burton, « Conflict Resolution as a Political System », in Vamik Volkan et al., *The Psychodynamics of International Relationships : Volume II : Tools of Unofficial Diplomacy*, Lexington, Lexington Books, 1991, p. 81.
23. Peter Shirlow, Paul Stewart, « Northern Ireland between Peace and War ? », *Capital and Class*, London, n° 69, automne 1999, p. X.
24. Georg Simmel, *Le conflit*, Paris, Circé, 1995, p.53.
25. Au sujet des longues tractations et tergiversations qui ont précédé l'accord, voir le livre de Richard Deutsch, *Le Sentier de la Paix, L'accord anglo-irlandais de 1998*, Rennes, Editions Terre de Brume, 1998.
26. Vladimir Jankélévitch, « Le Pardon », *op.cit.*, p. 1000 et pp. 1028-1029.
27. Sur la notion de « chosen trauma », voir Vamik Volkan, « An Overview of Psychological Concepts Pertinent to Interethnic and / or International Relationships », in Vamik Volkan et al., *The Psychodynamics of International Relationships : Volume I : Concepts and Theories*, Lexington, Lexington Books, 1990, p. 44.

28. Dominique Moïsi, « Arabes et Israéliens : La paix avant la réconciliation », *Politique étrangère*, hiver 1993-1994, p. 950.
29. Les statistiques de la police nord-irlandaise révèlent une recrudescence des attaques paramilitaires, autres que les attentats à la bombe, entre 1994 et 1998, puis une stabilisation de leur nombre depuis, à un niveau assez élevé. Elles révèlent aussi l'évolution de la nature de ces attaques, les armes à feu étant de plus en plus souvent remplacées par des barres de fer ou des battes de base-ball.
30. Ainsi que l'explique Tzvetan Todorov, « la justice naît de la généralisation de l'offense particulière (...) et ce n'est pas par hasard qu'elle n'est pas appliquée par ceux-là mêmes qui ont subi l'offense : c'est la dés-individualisation, si l'on peut dire, qui permet l'avènement de la loi », dans « La mémoire et ses abus », *Esprit*, n° 193, juillet 1993, pp. 40-41.
31. A titre d'exemple, une étude dénombre, au sein de la communauté catholique, entre avril 1998 et août 1999, 61 catholiques tués par l'IRA, 152 passés à tabac, 436 sommés de quitter l'Irlande du Nord, et 1606 relogés à la suite d'intimidations de toutes sortes.
32. Dominique Moïsi, « La réconciliation », *Politique Etrangère*, hiver 1993-1994, p. 875.
33. Sur le mouvement pour les droits civiques en Irlande du Nord, voir notamment Bob Purdie, *Politics in the Streets : The Origins of the Civil Rights Movement in Northern Ireland*, Belfast, The Blackstaff Press, 1990.
34. Voir Philippe Braud (dir.), *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 27-35.
35. Desmond Tutu, « Pas d'amnistie sans vérité », *Esprit*, décembre 1997, n° 12, p. 70.
36. Voir Sigmund Freud, *Malaise dans la civilisation*, Paris, PUF, 1991.
37. René Otayek, « Démocratie, culture politique, sociétés plurielles : une approche comparative à partir de situations africaines », *op. cit.*, p. 818.
38. A ce sujet, voir la contribution de Clem McCartney, « The role of civil society », in Clem McCartney (dir.), « Striking a Balance : The Northern Ireland Peace Process », *op. cit.*
39. Le principe de reconnaissance a d'ailleurs été repris à plusieurs reprises dans l'accord de 1998, et explicitement lié à celui de réconciliation : « Les participants considèrent que la reconnaissance et la prise en charge des souffrances endurées par les personnes victimes de la violence constituent un élément essentiel et nécessaire de l'entreprise de réconciliation » (Chapitre « Droits, garanties et égalité des chances », article 11).
40. Le Stormont est le nom donné à l'Etat autonome d'Irlande du Nord de 1921, moment de la partition de l'île, à 1972, date de la reprise de la province en administration directe par Londres, à la suite d'affrontements violents opposant les deux communautés. Selon la formule restée célèbre de James Craig, l'un des leaders historiques des protestants, le Stormont avait pour but de mettre en place « un Parlement protestant pour un peuple protestant ». Sur le rapport des protestants à l'Etat, voir notamment Peter Shirlow, Mark McGovern (dir.), *Who are the People ? Unionism, Protestantism and Loyalism in Northern Ireland*, London, Pluto Press, 1997 ; et Steve Bruce, *The Edge of the Union, The Ulster Loyalism Political Vision*, Oxford, Oxford University Press, 1994.
41. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, II, Paris, Garnier-Flammarion, 1981, p. 133.
42. Timothy Garton Ash, « La Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud », *Esprit*, décembre 1997, n° 12, p. 58.

INDEX

Index géographique : Irlande du Nord

Mots-clés : gestion de conflits, sortie de conflits

Index chronologique : 1990 - 2000

Thèmes : Irish Republican Army (Provisional), Sinn Fein